

## OBJECTIF(S)

- Acquérir le « Certificat de télépilotage professionnel de drone – RS5717 » labellisé par la Fédération Professionnelle du Drone Civil, pour mener une mission de télépilotage en scénarios S1 S2 et S3, et découvrir les principes de la réglementation européenne.

## DUREE

**13 jours (7.5h/jr)  
soit 97.5 heures**

## TARIF NET DE TVA

**Tarif tous publics  
4 056.00 TTC**  
Eligible au CPF

**Tarif TNS**  
Nous contacter

## EFFECTIF

**Présentiel**  
Min 3 personnes  
Max 9 personnes

## LIEUX DE FORMATION

CMA IDF – 92  
17 bis rue des venêts  
92000 NANTERRE

ORGEVAL

## PROGRAMME

### La réglementation européenne

- Les catégories Ouverte et Spécifique et leurs limites opérationnelles
- Classes d'UAS marqués CE, caractéristiques et limites
- Ce qui change, dispositions transitoires et équivalences

### Réglementation drone

- Principe du vol - navigation - communication
- Météorologie et aérologie
- Réglementation
- Performance humaine
- Le MANEX, principes de rédaction

### Préparation du vol mission

- Étapes de définition de sa zone de mission
- Contraintes réglementaires et environnements
- Sourcer et traiter l'information
- Choisir le scénario, argumenter et implications
- Réaliser les cartographies avec zones vol et tiers
- Rédiger les demandes d'autorisation
- Anticiper les contraintes et réaliser des choix
- Répartir les rôles et rédiger le briefing
- Préparer les documents mission

### Préparation du vol machine

- Contrôler la conformité de son drone à scénario
- Prendre en compte les contraintes extérieurs
- Calibrer et paramétrer limiteur et système de sauvegarde
- Réaliser les contrôles avant vol et cohérences

### Télépilotage

- Préparer et sécuriser sa zone de vol
- Réaliser un briefing puis un débriefing
- Réaliser des trajectoires simples et complexes en GPS et en ATTI
- Traiter les obstacles
- Opérer le drone dans la zone définie
- Provoquer et gérer un RTH
- Activer et reprendre le contrôle sur un automatisme
- Utiliser la cartographie en pilotage S2
- Piloter à proximité d'obstacles urbains
- Réagir à des simulations de situations anormales
- Analyser les situations anormales et proposer des réactions adaptées
- Piloter en conditions dégradées
- Réaliser un vol en immersion
- Rédiger une fiche CRESUS

## PUBLIC

Tout public

## PRE-REQUIS

Être âgé de 16 ans.

Réf. DRONE5717 - Version 05/2023

## DATES DE FORMATION

### Nanterre et Orgeval :

Les 5, 6, 7, 8, 9 février, 20,  
21, 22, 25, 26, 27, 28, 29  
mars 2024

# Passeport pour la Qualification de Télépilote de Drone RS 5717

OU

Les 1er, 2, 3, 4, 5 avril, 14, 15, 16,  
17, 21, 22, 23, 24 mai 2024

OU

Les 10, 11, 12, 13, 14 juin,  
24, 25, 26, 29, 30, 31 juillet,  
1er, 2 août 2024

OU

Les 7, 8, 9, 10, 11 octobre,  
20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29  
novembre 2024

## CONTACT

### Service Formation

France-Lise PIOCHE

Tél : 01 47 29 43 83

[formation.92@cma-idf.fr](mailto:formation.92@cma-idf.fr)

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés théoriques, (contextes réels et échanges). Exercices pratiques de préparation de mission dans le cadre des scénarios, avec préparation administrative et gestion sur le terrain.

## ÉVALUATION

Evaluation des acquis à l'entrée et à la sortie de la formation.

Un **livret de progression** relate les compétences et connaissances validées ou non.

**Seul un livret de progression entièrement validé permet l'acquisition de la qualification de pilote de drone.**

Un **examen final** permet de prétendre au « Certificat de télépilotage professionnel de drone » (RS5717), qualification mise en place par la Fédération Professionnelle du Drone Civil.

## PROFIL FORMATEUR

Télépilote instructeur qualifié pour les scénarios S1, S2 et S3

## SUIVI ET VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance de la certification.

Questionnaire de satisfaction.